



Journal Ouest France- édition de Saint-Brieuc

(documents conservés aux archives départementales des Côtes d'Armor, cote 1028W31)

➤ Extraits du 12 février 1974



PRÉFECTURE
DES
COTES-DU-NORD

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Cabinet du Préfet

Saint-Brieuc, le

Le PREFET des COTES-du-NORD
OFFICIER de la LEGION d'HONNEUR,

VU la loi n° 48-1516 du 26 septembre 1948 et notamment ses articles 63 et 64, modifiée par la loi n° 50-960 du 8 août 1950, relative à diverses dispositions d'ordre financier,

VU le décret n° 56-436 du 27 avril 1956, relatif à la détermination des périodes et des zones dans lesquelles sont survenues des calamités publiques,

VU la circulaire n° 210 du 16 mai 1956, relative à l'application du décret précité,

VU la circulaire n° 70-386 du 13 août 1970 de M. le Ministre de l'Intérieur, concernant l'aide en faveur des victimes des calamités publiques,

CONSIDERANT les dommages importants provoqués par les inondations des 11 et 12 février 1974, sur le territoire de certaines communes du département,

SUR proposition de M. le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet de la préfecture des Côtes-du-Nord,

A R R Ê T E :

ARTICLE 1er - Sont déclarées zones sinistrées les villes et communes de BELLE-ISLE-en-TERRE, BINIC, GOUAREC, GUINGAMP, HILLION, JUGON-les-LACS, LAMBALLE, PLANCOET, PONTRIEUX, SAINT-ANDRE-des-EAUX et YFFINIAC.

ARTICLE 2 - M. le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet de la préfecture des Côtes-du-Nord, MM. les Sous-Préfets de DINAN et GUINGAMP, MM. les Maires de BELLE-ISLE-en-TERRE, BINIC, GOUAREC, GUINGAMP, HILLION, JUGON-les-LACS, LAMBALLE, PLANCOET, PONTRIEUX, SAINT-ANDRE-des-EAUX et YFFINIAC, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Pour ampliation,
Le Sous-Préfet,
Directeur de Cabinet,

Saint-Brieuc, le 13 février 1974.

Le Préfet,
René JANNIN

 *Alain*
Alain CHRISTNACHT

Les inondations à Gouarec : on cherche une solution



A Gouarec, sur les bords du canal.

A Gouarec, les épreuves de l'inondation sont encore vives à l'esprit de la population. On comprendra que le souci majeur de la municipalité est désormais de prévenir. En accord avec son conseil municipal, M. Toussaint L'Hermite, maire, a demandé aux responsables départementaux, appuyé par M. Launay, conseiller général du canton, qu'une étude de projet soit réalisée afin de remédier à une situation qui risque de se renouveler par temps de grandes pluies.

On sait que, topographiquement, Gouarec-Saint-Hervé est comparable aux formes d'une cuvette qui reçoit les eaux de la région. Les arasements de talus, la création d'émissaires dans les champs et le redressement des rivières ont modifié le cours de l'écoulement naturel des eaux qui, désormais, se déversent très rapidement dans la vallée du Canal.

Une commission d'étude composée de M. L'Hermite, maire, M. Launay, conseiller général, M. Valon, ingénieur du ministère de

l'Équipement, et de M. Guyomard, ingénieur des T.P.E., s'est rendue aux divers points de la vallée du Canal susceptibles de recevoir des aménagements.

M. Guyomard devait proposer un projet d'équipement devant résoudre un problème de pollution provoquée par une eau dormante entre le déversoir et l'écluse du terrain de camping.

A Saint-Hervé où la retenue d'eau est importante lorsque le canal est en crue, certains ouvrages qui régulariseront le cours d'eau sont prévus. Ils seront réalisés en harmonie avec le site.

On a également parlé de remise en état des portes d'écluses, de curage des biefs, etc. Ces projets seront chiffrés et proposés au Conseil général qui, chaque année, alloue une somme de 200 000 F pour l'entretien du canal de Nantes à Brest.

De nouvelles inondations à Gouarec et à Guingamp

Il fallait s'y attendre. De nouvelles inondations se sont produites hier dans les Côtes-du-Nord. C'est Gouarec, sur le Blavet, qui encore une fois a eu des maisons inondées pendant plusieurs heures. A Guingamp, les bas-quartiers de la ville ont été de nouveau envahis. A Plancoët, où l'on était très inquiet jeudi soir, la nuit et la journée d'hier n'ont pas apporté d'aggravation. En libérant 23 mètres cubes d'eau par seconde vers l'aval, le barrage de la Ville-Hatte n'a pas vu son niveau monter et régularise le cours de la rivière dans la traversée de la ville. Mais, sur l'Arguenon, c'est l'étang de Jugon qui a remonté, ce qui donne quelques inquiétudes aux élus et aux responsables, en raison de l'état de la digue qui a besoin d'être consolidée. A chaque éclaircie, dans la journée d'hier, l'espoir renaissait dans toute cette partie du département. A chaque averse violente l'angoisse réapparaissait.

La météo n'étant pas très optimiste, cette alternance de sentiments risque de se prolonger aujourd'hui et demain. Pour un peu, on souhaiterait du froid, à condition que le temps soit sec.

ACCALMIE DE COURTE DUREE A GOUAREC

Hier, un mètre d'eau dans les maisons



A GOUAREC. — Quelques centimètres de plus et la maison sera inondée. Ici on veille...

A Gouarec, on tire à nouveau la sonnette d'alarme. La pluie tombée dans la nuit du 14 au 15 a déjà produit ses effets. On mesure un mètre d'eau dans les maisons du quartier de la rue au Lin. On ne passe plus de Gouarec à Pléauff. L'accalmie aura été de bien courte durée pour les sinistrés qui commencent à panser leurs plaies, chacun s'affairant à refaire son chez soi avec la pensée que c'était bien fini. Mais vendredi dans la matinée, l'eau s'est remise à monter pour atteindre le niveau des halles.

Dans l'après-midi, la situation restait stationnaire.

Une solution, dont on attendait un bon résultat, était envisagée : creuser des brèches dans la digue de Saint-Hervé, qui est située en aval de la ville. M. L'Hermite, maire et M. Guyomard, ingénieur des T.P.E., se rendaient sur les lieux et mettaient une pelle en marche.

Il semblerait, après ces travaux, que la situation se soit améliorée, mais on reste en état d'alerte, à Gouarec, les regards tournés vers le ciel.

Hier à Gouarec, un mètre d'eau !



On croyait que c'était fini avec cependant une arrière pensée de crainte, celle-ci n'était pas sans fondement